

Date de dépôt: 7 juin 2006

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Bertinat : Genève qui rit, Genève qui pleure. L'OCE est-il en phase avec l'évolution du marché du travail ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 mai 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En 2005, il s'est créé 10'000 nouveaux emplois à Genève (correspondant à 3'000 emplois en équivalant plein temps).

Mais paradoxalement, ils n'ont pas profité aux chômeurs genevois, toujours deux fois plus nombreux que la moyenne nationale. Ce sont principalement les travailleurs de l'UE qui en ont bénéficié puisqu'ils ont été plus de 6'200 (+14%) à trouver un emploi dans notre canton.

Pourquoi une telle aberration ? Invariablement, on bute sur la même réponse : les emplois nouvellement créés demandent des travailleurs très qualifiés, introuvables à l'OCE.

On présume donc une dévalorisation manifeste des qualifications professionnelles au sein de la population, dévalorisation qui remonterait à une bonne quinzaine d'années si l'on en croit l'antienne que nous ont constamment rabâché les Chefs successifs du Département préposé à l'emploi.

Mais comment se fait-il que, systématiquement, les travailleurs étrangers possèdent les qualifications requises et pas les chercheurs d'emploi dans le canton ?

Il faut en chercher la raison tant dans la qualité de notre enseignement public que dans le douillet cocon de l'Assurance-chômage, que bien des chômeurs ont de la peine à quitter.

Ma question est la suivante :

Quels sont les outils que se donne l'OCE pour anticiper (au mieux) ou suivre (au pire) l'évolution rapide du marché de l'emploi et analyser l'incidence de ces changements sur les profils professionnels des chômeurs inscrits ; parmi ces outils, les cours offerts aux chômeurs correspondent-ils aux besoins du marché de l'emploi ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En application de la loi fédérale sur le chômage, les cantons ont mis en place une unité de logistique de mesures de marché du travail (LMMT), chargée notamment d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande des mesures visant la réinsertion des chômeurs, de maintenir cette adéquation en fonction de l'évolution des besoins, d'assurer la qualité des MMT et d'en contrôler les coûts. A Genève, cette unité est rattachée au service de la prospective de l'office cantonal de l'emploi (OCE).

Dans ce cadre, l'OCE réalise des études quantitatives et qualitatives ainsi que des sondages afin d'assurer la meilleure adéquation possible entre les besoins des demandeurs d'emploi et ceux des entreprises. L'OCE a également mis en place un outil d'information et d'analyse prospective (SYNAPS) présentant l'évolution de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi dans la région genevoise. Il participe aux projets intercantonaux en lien avec l'observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE). A titre d'exemple, voici quelques-unes des enquêtes réalisées qui sont disponibles sur le site de l'ORTE à l'adresse suivante : www.observatoire-orte.ch :

Mars 2001 - enquête ORTE sur l'état de l'offre et de la demande d'emplois dans les professions du secteur commercial/administratif en Suisse romande et au Tessin ;

Mai 2002 - enquête genevoise dans le secteur santé sur les professions d'aides en soins ;

Mai 2002 – enquête genevoise sur les besoins relatifs aux cours de langues : français, anglais, allemand ;

Mars 2003 - enquête ORTE sur la situation de l'industrie genevoise en 2002 ;

Mars 2004 - enquête ORTE sur la situation du secteur informatique vaudois et genevois ;

Septembre 2004 – rapport de veille - état des lieux concernant les demandeurs d'emploi issus des professions d'aide en soins en 2004 à Genève ;

Janvier 2005 – enquête ORTE auprès des employeurs du secteur bancaire valdo-genevois;

Février 2005 – étude ORTE sur la population en recherche d'emploi : chômage et âge;

Mars 2005 – étude ORTE sur la population en recherche d'emploi: chômage et nationalité;

Octobre 2005 – sondage conjoncturel ORTE/GRI dans le secteur informatique romand.

La LMMT assure la conception, l'achat et l'évaluation des mesures d'insertion ; actuellement au nombre de 300 à Genève, elles peuvent être consultées sur le site internet de l'Etat à l'adresse suivante : <http://etat.geneve.ch/insertionprof>.

En application de la loi cantonale sur le service de l'emploi et de son règlement d'application (J 2 05 et J 2 05.01), toutes les MMT figurant sur le catalogue font l'objet d'une analyse et d'un préavis de la commission tripartite et interdépartementale de réinsertion professionnelle (CRP). Ce préavis est fondé sur un rapport de la LMMT qui porte sur le contenu, la qualité de la mesure et son adéquation avec les besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises. Dans tous les cas, la CRP est informée sur la complémentarité de la mesure proposée avec l'existant, et sur le préavis des milieux professionnels concernés.

Toutes les MMT font l'objet d'un contrat passé entre le prestataire et l'OCE. Les contrats sont revus régulièrement et réajustés qualitativement et quantitativement à l'évolution des besoins.

Pour garantir l'adéquation entre les besoins de chaque demandeur d'emploi et les MMT qui lui sont proposées, l'OCE a mis en place en collaboration avec le Centre de Bilan (CEBIG) un outil de diagnostic utilisé dès l'inscription au chômage. Il a pour but d'améliorer le suivi du demandeur d'emploi, une plus grande rapidité d'intervention dans la prise de décision et dans l'octroi de MMT avec un meilleur ciblage des actions à entreprendre. L'OCE a terminé le processus de formation des conseillers en personnel en mai 2006 et tous les nouveaux demandeurs d'emploi en bénéficient désormais.

Dans la perspective d'une révision prochaine de la loi sur le chômage, la conception et la mise en œuvre des mesures destinées à faciliter la réinsertion des demandeurs d'emploi font actuellement l'objet d'une réflexion de fond, tant au niveau du département de la solidarité et de l'emploi qu'au sein de la commission de réinsertion professionnelle.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger